

AIDE MEMOIRE

COTE D'IVOIRE (Don H787-CI)

**Mission d'appui à la mise en œuvre du
PROJET DE FACILITATION DU COMMERCE ET DU TRANSPORT
SUR LE CORRIDOR ABIDJAN-LAGOS (PFCTCAL)
(22-23 mai, 7- 20 juin 2017)**

A. INTRODUCTION ET REMERCIEMENTS

1. Une équipe de la Banque mondiale (BM) a effectué une mission d'appui à la mise en œuvre du Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTCAL/APL2) du 22 au 23 mai et du 7 au 20 juin 2017. Ces missions ont été conduites par Anne-Cécile Souhaid (Spécialiste Principale en Transport, chargée de projet) et appuyées par Abdoulaye Gadiere (Spécialiste Principal en Environnement), Monica Moldovan (Spécialiste en Transport), Alphonse Soh (Consultant, Ingénieur Routier), Jean Kanyamuhanda (Consultant, Spécialiste en Facilitation du Transport et du Commerce), Eric Santos (Consultant, Spécialiste en Transport) et Haoua Diallo (Assistante de Projet). La mission a aussi bénéficié de l'appui à distance de Marc Navelet (Spécialiste Principal en Transport, co-chargé de projet), Abdoul Wahab Seyni (Spécialiste Principal en Développement Social), et Ndiaga Samb (Consultant en Développement Social).

2. La mission a été reçue en audience par Monsieur le Ministre des Infrastructures Economique le 8 juin. L'équipe tient à remercier les représentants du Gouvernement pour leur bonne collaboration, leur accueil et leur disponibilité.

3. La mission avait pour objectif principal de faire le point sur les 13 diligences relatives à la suspension partielle des décaissements du Projet. Dans ce cadre, une attention particulière a été portée sur les recommandations des audits technique, social et environnemental, la mise en œuvre des actions requises avant la levée de la suspension et l'engagement de toutes les parties à exécuter les recommandations préconisées par ces audits.

4. L'équipe de la BM a effectué le 7 juin une visite de terrain de la section Aboisso – Noé, y compris le pont frontalier, la carrière d'extraction et la base chantier. Elle a également eu des séances de travail avec les équipes de l'Unité de Coordination du Projet (UCP), de l'auditeur ayant mené les audits technique, social et environnemental, de l'AGEROUTE, de la Mission de Contrôle et de l'Entreprise en charge des travaux. La liste des organisations rencontrées est en annexe.

B. PRINCIPALES CONCLUSIONS DE LA MISSION

Mise en œuvre du Plan d'Action pour lever la suspension partielle des décaissements sur le Projet : Satisfaisant

5. La mission a constaté que les 13 mesures de diligence identifiées dans le Plan d'Action, ont été menées de manière satisfaisante par l'UCP, y compris pour les actions qui étaient dépendantes des conclusions des rapports d'audit technique, environnemental et social :

- Les rapports finaux des audits ont été présentés à la BM le 22 mai en présence de toutes les parties concernées (UCP, AGEROUTE, Mission de Contrôle et Entreprise)
- A l'issue d'une séance de travail menée par le Directeur de Cabinet du Ministre des Infrastructures Economiques, le 24 mai, toutes les parties prenantes se sont engagées à mettre en œuvre les recommandations des audits suivant un calendrier d'exécution fixe, présenté en annexe de cet Aide-Mémoire
- L'équipe de la BM a effectué une visite du chantier Aboisso-Noé le 7 juin, et constaté avec satisfaction la mise en œuvre effective des mesures correctives sur les aspects environnementaux du chantier (HSE et sécurité routière), et la préparation adéquate des aspects techniques pour la reprise des travaux
- La mission a mené des séances de travail avec les parties concernées sur les aspects contractuels pour la reprise des travaux en particulier sur l'importance de la tenue des délais, vu la clôture du Projet dans un an.

6. Eu égard aux points ci-dessus, la BM estime que : (i) le projet a été remis en conformité de manière satisfaisante ; et (ii) les engagements du Gouvernement avec les parties concernées par l'exécution du projet permettent de lever les risques qui étaient encourus lors de la suspension. La BM a ainsi décidé de lever la suspension partielle de ses décaissements pour les travaux du chantier Aboisso-Noé.

C. CONSTATS DETAILLES

Conformité aux sauvegardes environnementales et sociales : Satisfaisant.

Volet HSE

7. Après la revue des rapports finaux d'audit, l'équipe de la Banque a pris connaissance des améliorations significatives réalisées par l'entreprise en charge des travaux sur le terrain. Sur la base de ces éléments, l'équipe de la Banque a effectué une visite sur le tronçon d'Aboisso – Noé, la carrière d'extraction, et la base chantier afin d'apprécier l'évolution effective de la mise en conformité environnementale et plus spécifiquement, des mesures HSE. Concernant ces aspects environnementaux, la mission a effectivement noté sur le terrain une progression satisfaisante dans la mise en œuvre des mesures d'hygiène, santé et sécurité du chantier. Fort de ce constat, elle a estimé que toutes les conditions étaient dorénavant réunies pour la levée de la suspension.

8. Concernant l'accompagnement des familles des victimes des accidents, les Audits ont aussi confirmé la régularité et la conformité de la démarche.

Sécurité routière sur le chantier de la route Aboisso-Noé

9. L'équipe a constaté avec satisfaction une nette amélioration de l'application des mesures de sécurité routière sur le chantier, suite aux recommandations de la dernière mission de février 2017. En effet, des dispositions efficaces ont été prises par l'entreprise pour réguler la vitesse des usagers aux entrées et sorties des villages et aux points sensibles (écoles, sites de travaux etc.). Ces points étaient sujets à de nombreux accidents dont certains mortels avaient été rapportés à la BM. Six séries de bandes rugueuses (3x50 cm) ont été installées sur la section interurbaine entre Aboisso et Noé. Néanmoins, la mission a constaté avec regret lors de sa visite que 2 de ces dispositifs étaient en cours

de démantèlement par l'entreprise, sur ordre du Maître d'Ouvrage qui avait été sollicité par certains usagers insatisfaits, afin d'être remplacés par des bandes rugueuses moins épaisses. Suite à une séance de travail avec le Ministre des Infrastructures Economique, où la mission a réitéré l'importance de mettre en œuvre des mesures efficaces pour protéger les usagers de la route et les populations locales, le Gouvernement s'est engagé à ne pas enlever les ralentisseurs existants le temps qu'une solution acceptable par toutes les parties soit trouvée.

10. Il a été recommandé, qu'en plus, l'entreprise, avec l'appui de l'OSER, engage une campagne de sensibilisation pour les usagers de la route et les populations riveraines sur la nécessité de respecter les barrières, de limiter la vitesse et garder sa vigilance pour éviter les accidents dans la zone des travaux.

Plan d'Action de Relocalisation

11. Les Audits du PAR ont confirmé sa bonne exécution. Comme retranscrit lors de la dernière mission, le traitement et le suivi des cas résiduels (176 personnes injoignables) est satisfaisant : les fonds nécessaires aux compensations de ces personnes affectées par le projet (PAPs) non identifiés ou injoignables ont été sécurisés dans un compte séquestre et l'huissier de justice poursuivra les recherches jusqu'à la limite du délai légal fixé.

12. De même, le cas de la famille EBA AKA a été traité par l'UCP, un procès-verbal de négociation partagé avec la Banque et signé entre les deux parties note la disposition favorable de cette famille à faire consigner dans un compte séquestre des ressources provisionnées en guise de compensation en attendant le règlement de ce contentieux par la voie judiciaire. Ce PV fait mention de d'acceptation de principe pour la poursuite des travaux.

13. Le contrat de l'ONG en charge de la gestion des plaintes a été étendu pour redynamiser le Mécanisme de Gestion des Plaintes. En effet, la mission de février avait relevé le dispositif mis en place par l'équipe pour appuyer les PAPs dans leur négociation et la valorisation de leur actifs perdus, et noté la redynamisation du mécanisme de suivi des plaintes pour les communautés locales et du suivi effectif des compensations avec la signature de l'avenant pour l'ONG. Cette ONG sera aussi chargée de sensibiliser les riverains et le personnel de chantier sur les questions de santé, sécurité y compris sur le travail des enfants, sur les aspects VIH, de sexualité et de violence liée au genre ainsi que leur droits et devoirs durant les négociations.

14. Enfin, en ce qui concerne le recasement des commerçants de Noé la mission a relevé que les consultations entre l'équipe du Projet et les PAPs ont été menées et que les dispositions techniques pour la réinstallation des commerçant le long de la voirie ont été prise. La mission recommande à l'UCP de lui transmettre dans les meilleurs délais les détails de ces dispositions afin de les prendre en compte lors de la reprise des travaux.

Composante A – Facilitation : Modérément satisfaisante

15. La principale avancée de la composante Facilitation du Projet depuis la dernière mission d'appui à la mise en œuvre de février 2017 concerne le processus d'interconnexion des systèmes d'information douanières du Ghana et de la Côte d'Ivoire, dont la phase pilote a été testée avec succès. Néanmoins, les procédures d'acquisition en cours n'ont pas connu de progrès significatifs et doivent être accélérées, aussi bien à la douane ivoirienne qu'au CNF et à la Communauté Portuaire d'Abidjan.

La mission a recommandé aux Points focaux des agences bénéficiaires du Projet de se rapprocher de l'UCP pour relancer leurs activités respectives, d'établir ensemble un plan de mise en œuvre pour la prochaine période, et d'assurer un suivi régulier de l'exécution des activités.

16. La mission a recommandé aux agences bénéficiaires d'harmoniser les activités du PTBA et leurs plans de passation des marchés, en se concentrant sur les actions susceptibles d'avoir un impact significatif sur la réalisation des objectifs du projet, et sur la pérennisation des acquis après le Projet. Ceci concerne en particulier la DGDCI et le CNF dont beaucoup d'activités de communication, formation ou sensibilisation peuvent être consolidées de façon plus rationnelle. Pour d'autres, il est peu probable que les résultats escomptés puissent être atteints ou qu'elles puissent avoir un impact sur la réalisation des objectifs du Projet. La mission recommande à l'UCP et aux agences bénéficiaires concernées de finaliser les plans de passation des marchés en tenant compte de ces considérations.

Composante B - Amélioration de l'infrastructure routière du Corridor : Modérément satisfaisante.

Travaux de réhabilitation des voies d'accès et de la gare de fret de Vridi

17. L'ensemble des travaux (marché de base et avenant) a fait l'objet d'une réception provisoire le 13 janvier 2017. L'OIC, exploitant désigné de la gare de fret, a pris possession des lieux le 19 mars 2017.

- **Gestion de la période de garantie :** Depuis la réception provisoire, quelques désordres sont apparus et ont été portés à la connaissance du Maître d'Ouvrage. Ils portent principalement sur le génie civil (étanchéité de certaines toitures, stagnation des eaux en certains points de la plateforme, dysfonctionnement du pèse-essieux etc.). Il a été convenu que bien que la visite préalable à la réception définitive ne soit attendue que vers novembre 2017, ces désordres devraient déjà être signalés à l'Entreprise, afin qu'elle puisse effectuer les réparations afin d'éviter l'évolution des dégradations. Toutefois, l'examen des insuffisances relevées par l'OIC laisse apparaître qu'un certain nombre ne relève pas de l'Entreprise, car n'étant pas des vices de construction. Il a donc été recommandé qu'une distinction nette soit faite entre ce qui relève de la garantie et d'éventuels travaux confortatifs, afin d'éviter des conflits avec l'Entreprise. Pour ce qui est du pèse-essieux, il sera indispensable de vérifier les allégations de l'opérateur en charge du pesage relatives au manque de fiabilité des résultats et, au besoin, recourir à une expertise indépendante. *Il a été convenu que le plan d'action relatif à tout cela sera communiqué à la Banque au plus tard le 23 juin 2017.*
- **Exploitation :** La mission a noté avec satisfaction que, comme convenu, l'Office Ivoirien des Chargeurs (OIC) a pris en main l'exploitation de la gare de fret. La visite de l'infrastructure a toutefois permis de constater que le terminal n'est que partiellement opérationnel : (i) les autres administrations (Douane, Chambre de Commerce) ne sont pas encore installées sur le site, ce qui fait que la gare sert simplement d'aire de stationnement, avec un allongement des délais de séjour (8 jours en moyenne) ; (ii) la gare fonctionne en surcapacité (plus de 160 camions garés lors de la mission, pour une capacité théorique de 74), principalement en raison du séjour prolongé des camions. Les responsables de l'OIC justifient cette situation par la conjugaison de trois facteurs : (i) le faible nombre de balises de suivi par rapport à la demande potentielle, qui induit un temps d'attente plus long ; (ii) le tarif (forfaitaire) pour le séjour des camions, qui n'est pas dissuasif pour les séjours prolongés ; et (iii) des retards pour des raisons non élucidées dans la délivrance du document de transit (T1), indispensable pour les camions. Il a été convenu que l'UCP organisera une concertation avec l'ensemble des parties impliquées dans les opérations au niveau du Terminal (OIC, Chambre de Commerce,

Douanes) afin de réduire les délais de production des titres de transit, trouver des solutions à la question des balises et analyser les autres paramètres pouvant permettre une réduction du temps de séjour des camions sur la plateforme.

Travaux de réhabilitation de l'axe Aboisso-Noé

18. Cette composante du projet enregistre un retard global de l'ordre de 6 à 10 mois. Lors de la suspension, les travaux conservatoires autorisés se sont poursuivis. Les audits techniques restitués à la BM le 23 mai 2017 ont émis les recommandations principales suivantes sur lesquelles les parties prenantes se sont toutes engagées :

- Pour l'Entreprise :
 - Dans l'immédiat*
 - Transmettre un nouveau planning des travaux en indiquant les moyens humains et matériels utilisés
 - Transmettre le Plan d'Assurance Qualité (PAQ) et le suivre en respectant strictement les points d'arrêts
 - Réorganiser l'équipe géotechnique
 - Fournir le plan de sécurité HSE
 - A la reprise des travaux*
 - Mobiliser le personnel qualifié nécessaire à l'exécution des travaux
 - Effectuer les réglages et calibrage de la centrale d'enrobés, du finisher et de la granulométrie
 - Effectuer en continu les travaux confortatifs et d'entretien (végétation sur les accotements, systèmes d'assainissement et de drainage, stabilité des talus et mise en rebus des matériaux non conformes)
 - Reprendre les malfaçons sur les travaux de chaussées
 - S'assurer de la présence du bureau de contrôle technique lors de la réalisation des parties sensibles de l'ouvrage de Noé
 - Sous-traiter la réalisation des pieux restant du pont de Noé et des batardeaux
 - Sous-traiter à une entreprise spécialisée l'ensemble des travaux d'achèvement du pont de Noé
 - Constituer une équipe totalement dédiée au pont d'Aboisso
- Pour la mission de contrôle :
 - Renforcer le personnel des équipes géotechniques et de laboratoire de contrôle
 - Valider les propositions techniques de l'entreprise et suivre le respect du PAQ
- Pour l'AGEROUTE
 - Mobiliser le personnel clé conformément aux termes de la convention
 - Veiller au respect des PAQ

19. La mission a pu constater lors de sa visite de chantier que certaines des actions avaient déjà été mises en œuvre, en particulier en ce qui concerne le PAQ, le plan de sécurité HSE, le recalibrage du matériel et la destruction de la première poutre en béton précontraint du pont de Noé qui avait été jugée non conforme.

20. Afin de s'assurer d'une reprise des travaux dans les meilleures conditions et de leur achèvement afin la fin du projet, la mission a recommandé à l'UCP de préparer à l'attention de l'Entreprise un Ordre de Service (OS) de reprise des travaux valant mise en demeure, listant les tâches critiques et leur calendrier d'exécution. L'équipe de la BM estime que la préparation et la validation d'un planning mis à jour et le choix par l'entreprise d'un sous-traitant pour le pont de Noé sont sur le chemin critique. A cet égard, la BM a rappelé à l'UCP, qu'en application des directives de la Banque pour les marchés de travaux, il faudra un avis de non-objection (ANO) pour la modification du délai du marché. De même en ce qui concerne le sous-traitant, il doit faire partie des sous-traitants agréés, devra faire l'objet d'une validation du Maître d'Ouvrage et d'un avis de la Banque.

21. D'autre part la mission a été informée du changement du personnel clé de l'AGEROUTE dédié à ce projet. La BM n'a pas reçu à ce jour de demande d'ANO pour la nouvelle équipe. La mission rappelle que conformément aux termes de la convention de l'AGEROUTE, le personnel de l'AGEROUTE dédié au projet comprend (i) un chef de projet routier et (ii) un ingénieur ouvrage d'Art, et recommande leur mobilisation dans les meilleurs délais, avant la reprise des travaux.

22. Lors de la mission, l'équipe de la Banque a animé un atelier sur les clauses administratives (générales et particulières) du contrat de travaux, pour une meilleure appropriation de celles-ci par tous les acteurs et visant à corriger certaines insuffisances mises en exergue par les audits dans la gestion des contrats.

23. Pour ce qui est des autres travaux (Grand Bassam – Aboisso ; Aires de repos de Noé et Aboisso ; accès au pont de Noé côté Ghana), l'UCP a transmis à la mission des projets de DAO et de TdR pour le contrôle des travaux qui ont été commentés par l'équipe de la BM.

Composante D - Suivi des programmes de lutte contre le VIH/SIDA et de la performance du Corridor

24. Une restructuration légère du projet a été initiée à la demande de la partie ivoirienne pour la mise en place des arrangements institutionnels avec l'Organisation du Corridor Abidjan-Lagos (OCAL) nécessaires afin de continuer le suivi des indicateurs jusqu'à la clôture du projet. A cette fin, il a été convenu qu'un accord subsidiaire entre le Gouvernement de la Côte d'Ivoire et l'OCAL sera mis en place. La mission a recommandé de traiter avec diligence et dans les meilleurs délais la signature de cet accord pour ne pas retarder l'effectivité de la restructuration et la bonne reprise des décaissements.

D. GESTION FINANCIERE DU PROJET

Situation financière : Modérément satisfaisante

25. La situation financière du projet est modérément satisfaisante, les conclusions du dernier rapport de suivi financier du 31 mars 2017, soumis à la Banque en mai, appelle à la vigilance l'UCP pour allouer les ressources encore disponibles aux activités clés permettant l'atteinte des objectifs du projet avant sa clôture dans 12 mois. En effet, des surcouts importants dans les contrats de travaux de la composante B (d'environ 40%), ainsi que des surcouts dans la gestion du projet ont forcé la réallocation de paiements sur la part Etat, initialement prévu sur la part IDA. De même plusieurs activités de la composante A, sont désormais reportées sur la contrepartie nationale.

26. La mission recommande fortement à l'UCP de fournir dans les meilleurs délais un plan de mise en œuvre de toutes les activités restantes avant la clôture du projet en harmonie avec la situation financière (IDA et Etat) du projet. Ce plan de mise en œuvre devra être traduit dans le PPM. La mission recommande de se concentrer sur les actions susceptibles d'avoir un impact significatif sur la réalisation des objectifs du projet, et sur la pérennisation de ses acquis.

27. **Sur la part IDA :** L'évaluation de la situation financière du Projet (part IDA) fait apparaître que le taux de décaissement est de l'ordre de 74% au 24 mai 2017, ce qui dégage un montant non décaissé de l'ordre de 13 milliards FCFA.

28. Avant la restructuration du projet le récapitulatif des soldes non décaissés et des engagements incompressibles par catégorie de dépense étaient les suivants :

Catégorie	Montant Décaissé en FCFA au 24/05/2017	Montant Non Décaissé en FCFA au 24/05/2017	Montant Engagés incompressibles en FCFA au 24/05/2017
01	30 301 593 480	11 631 089 166	5 111 766 817
02	2 910 567 109	1 136 989 121	1 105 074 677
03 PPF	661 674 628	230 678 445	0
04 OCAL			

29. Vu le déficit annoncé sur la catégorie 2, la restructuration du projet a permis les réallocations suivantes :

Catégorie	Crédit alloué en FCFA au 24/05/2017	Crédit alloué après réallocation	Montants transférés
01	41 932 682 646	41 413 361 091	-519 321 555
02	4 047 556 240	4 047 556 240	0
03 PPF	892 353 073	661 674 628	-230 678 445
04 OCAL	0	750 000 000	750 000 000

30. **Sur les fonds de contrepartie.** Les engagements déjà pris sur la part gouvernementale représentent un montant cumulé de 14 659 millions de FCFA (dont 6 267 millions pour les travaux Aboisso-Noé), sur un montant initial de 27 274 millions de FCFA. La mobilisation effective correspond à un montant cumulé de 5 590 millions de FCFA, ce qui a permis en particulier de financer l'exécution du PAR. Il faudrait donc mobiliser dans les meilleurs délais au moins 9 100 millions de FCFA pour faire face aux engagements déjà souscrits, dont en particulier les travaux Aboisso-Noé. Les crédits ont déjà été notifiés pour un montant cumulé de 16 704 millions de FCFA, soit un déficit d'environ 10 560 millions de FCFA, nécessaire pour en particulier couvrir les travaux de Grand Bassam - Aboisso.

31. Comme recommandé plus haut, vu le transfert de toutes les activités restantes de la Composante A sur la part Etat, la mission recommande à l'UCP de partager avec la BM dans les meilleurs délais la liste des activités restant à financer sur la part Etat avec le PPM correspondant.

Gestion financière : Modérément satisfaisante

32. Le projet avait fait l'objet d'une mission de supervision en gestion financière en Avril 2017, dont les conclusions du rapport sont en annexe. Cette mission avait conclu que les dispositions minimales de gestion financière étaient en place pour permettre une gestion efficace et effective du projet. La performance du projet avait été notée modérément satisfaisante et le risque fiduciaire substantiel. La mission avait identifié un déficit d'allocation budgétaire de l'Etat de FCFA 11,5 milliards et des retards dans la mobilisation effective de la contribution part Etat. Par ailleurs des risques de sur-engagements sur la Catégorie 2 estimés à FCFA 5,5 milliards. Enfin, suite aux contrôles de la CNPS et le litige né de la résiliation du contrat de l'ancien coordonnateur, la mission a identifié l'existence de risques ayant des incidences financières. Néanmoins, l'UCP a transmis dans les délais les rapports financiers intérimaires non audités qui ont été jugés acceptables à l'IDA. Le rapport d'audit des comptes 2016 est attendu au plus tard le 30 juin 2017.

33. Un plan d'action pour renforcer le système de gestion financière a été établi. La prochaine mission de supervision financière du projet est prévue en octobre 2017 pour apprécier la mise en œuvre effective de ces mesures et pour s'assurer que le projet continue de maintenir une gestion financière acceptable.

E. PROCHAINES ETAPES CONVENUES

34. Les activités principales pour les prochaines étapes sont les suivantes :

	Description de l'action	Echéances	Entité responsable
Composante A – Facilitation			
1	Etablir un plan de mise en œuvre pour les 6 prochains mois, et harmoniser les activités du PTBA et leurs plans de passation des marchés (part bailleurs et part Etat), en se concentrant sur les actions susceptibles d'avoir un impact significatif sur la réalisation des objectifs du projet, et sur la pérennisation des acquis après le projet	Fin juin 2017	UCP, DGDCI, CNF, CPA
Composante B - Amélioration de l'infrastructure routière du Corridor			
1	Transmettre à la BM le plan d'action relatif aux réparations des désordres apparus sur la Gare de Fret de Vridi pendant la période de garantie	Fin juin 2017	UCP
2	Démarrer une campagne de sensibilisation pour les usagers de la route et les populations riveraines sur l'axe Aboisso-Noé	Le plus tôt possible	UCP
3	Préparer un OS de redémarrage des travaux sur le chantier Aboisso-Noé indiquant clairement les engagements de l'entreprise et les délais d'exécution	Le plus tôt possible	UCP
4	Soumettre à la BM pour ANO les CVs du personnel clés de l'AGEROUTE	Le plus tôt possible	UCP, AGEROUTE

5	Transmettre à la BM des propositions techniques (y compris les coûts) pour la zone de recasement des commerçants	Le plus tôt possible	UCP
<i>Composante C - Gestion du Projet et Coordination</i>			
1	Fournir dans les meilleurs délais un plan de mise en œuvre de toutes les activités restantes/identifiées prioritaires pour l'atteinte des objectifs avant la clôture du projet en harmonie avec la situation finance (IDA et État) du projet. Ce plan de mise en œuvre devra être traduit dans le PPM IDA et le PPM Etat	Fin juin 2017	UCP
2	Mobiliser les fonds de contrepartie du Gouvernement	Le plus tôt possible	GoCI
<i>Composante D – Suivi des indicateurs</i>			
1	Signer l'accord subsidiaire entre le Gouvernement de la cote d'Ivoire et l'OCAL et transmettre à la BM	Le plus tôt possible	GoCI, OCAL

Annexe 1**Évaluation des progrès dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de la suspension**

Concernant l'état d'avancement des mesures de diligence identifiées dans le Plan d'Action, la mission a constaté que les 13 actions ont été mise en œuvre par l'UCP, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

N°	Diligences	Etat de réalisation au 09 février 2017
1	Ordre de Service à la Mission de Contrôle pour réorganiser la supervision des travaux pendant la période de suspension.	<i>Ordre de Service N°. 0002/L/PFCTAL/17</i> à la Mission de Contrôle du 6 janvier 2017
2	Certification par l'auditeur externe de la rémunération adéquate et effective de toutes les victimes de l'accident, dans des conditions acceptables pour l'Association.	Rapport d'huissier transmis et validé par les auditeurs
3	Recrutement par la nouvelle Unité de Coordination d'un spécialiste de l'environnement et d'un spécialiste social, avec des Termes de Référence acceptables par l'Association.	TdR et CV validés par la Banque, recrutements effectués par l'UCP
4	Création d'une unité de surveillance décentralisée des travaux, devant être affectée près du chantier, par la nouvelle Coordination du Projet, dans des conditions acceptables pour l'Association.	Décision du Coordonnateur du 5 janvier 2017. Contrats du personnel de cette unité validés la Banque
5	Définition des termes acceptables pour la Banque de l'avenant à la convention avec l'AGEROUTE	Avenant validé par Banque le 27 janvier 2017
6	Transmission du rapport de l'auditeur externe sur la vérification des risques sociaux, environnementaux et de la sécurité, dans des conditions acceptables pour la Banque	Rapports d'Audit transmis et validés par la Banque le 23 mai 2017
7	Accord sur un protocole pour la mise en œuvre des recommandations du rapport d'audit, dans des conditions acceptables pour l'Association.	Plan d'actions de mise en œuvre des mesures recommandées par les Audits signé par toutes les parties le 26 mai 2017
8	Transmission d'un PGES actualisé, approuvé par toutes les parties, selon des termes acceptables pour la Banque	Le PGES actualisé avec les recommandations des audits
9	Transmission d'un nouveau protocole d'Accord pour l'élaboration du rapport trimestriel d'avancement, selon des modalités acceptables pour l'Association.	Directive de l'UCP à l'AGEROUTE
10	Accord avec le chef de la nouvelle Coordination du Projet pour informer le chef de Projet de la Banque de tout accident survenu sur le chantier, moins de 24 heures après tout accident.	Directive de l'UCP à l'AGEROUTE
11	Soumission d'un manuel révisé du Mécanisme de réparation des griefs, selon des termes acceptables pour l'Association, y compris l'information des communautés sur les mesures sociales et sécuritaires, conformément au PGES révisé.	Avenant ONG
12	Transmission des preuves de la pleine mise en œuvre du PAR, dans des termes acceptables pour l'Association	Rapport d'achèvement du Plan d'Action et de Réinstallation disponible ; Compte séquestre ouvert ; Manuel de procédure de paiement sur le compte séquestre élaboré ; PV EBA AKA signé.
13	Engagement du nouveau Coordonnateur du Projet de ne pas exécuter d'œuvres qui affecteraient les personnes avant qu'elles ne soient adéquatement rémunérées conformément aux politiques de l'Association.	Note circulaire de l'UCP du 2 février 2017

Annexe 2 : Résumé du Rapport de Supervision en Gestion Financière (période d'Octobre 2016 à Mars 2017)

Dans le cadre des supervisions périodiques des projets financés par la Banque mondiale, une mission de revue des aspects de la gestion financière du projet PFCTCAL a été conduite du entre Mars et Avril 2017. La mission avait pour objectif essentiel de s'assurer que (i) les recommandations de la précédente mission ont bien été mises en œuvre de manière satisfaisante par le projet ; (ii) les arrangements en matière de gestion financière du projet sont en place et fonctionnent correctement ; et (iii) les ressources du projet sont utilisées pour les fins auxquelles elles ont été octroyées et de manière efficiente. La mission visait également à fournir une assistance technique à l'équipe financière et comptable du projet.

Principales conclusions : A l'issue de la présente supervision et sous réserve de la mise en œuvre des actions énumérées dans le plan d'action ci-dessous, la mission estime que les arrangements fiduciaires en place permettent d'assurer une gestion minimale acceptable des risques. Le risque financier reste globalement *Substantiel*.

La mission a noté des améliorations dans la gestion financière et comptable du PFCTCAL par rapport à la précédente mission. La performance globale de la gestion financière est jugée *Modérément Satisfaisante* pour les principales raisons suivantes :

La mission a noté des améliorations suite à la mise en œuvre de manière satisfaisante, de plusieurs recommandations des missions précédentes notamment (i) l'amélioration de l'organisation comptable qui permet de saisir dans le système d'information les engagements du projet à la réception des factures au sein du projet après la validation du Contrôleur Financier et sans attendre le paiement de l'Agent Comptable ; (ii) la mise en place d'un dispositif permettant de gérer le stock de « bons de carburant » PETROCI et TOTAL ; et (iii) l'amélioration du circuit de justification des frais de mission permettant de réduire le solde de ce poste passant de de FCFA 18,7 millions au 30 septembre 2016 à FCFA 3,4 millions à ce jour.

Cependant, la présente mission a aussi identifié plusieurs points nécessitant des améliorations dans le cadre de l'exécution du projet et dont certains avaient déjà été relevés lors de la mission précédente. Il s'agit de :

- (i) un déficit d'allocation budgétaire de FCFA 11,5 milliards (part ETAT courrier n° 504 du 3 mars 2017 au MEF) nécessaire pour financer les travaux complémentaires d'urgence sur la composante B : Infrastructures routières Corridor du projet ;
- (ii) le non décaissement effectif de la contribution Etat d'environ FCFA 6,1 milliards sur les FCFA 7,2 milliards de crédit notifié sur l'exercice 2016 ;
- (iii) Le sur-engagement à ce jour sur la Catégorie 2 estimé à environ FCFA 5,5 milliards
- (iv) Un litige latent lié au solde de tout compte dû à l'ancien Coordonnateur démis de ses fonctions en Décembre 2016 ;

- (v) Le non reversement à ce jour sur les comptes du projet des FCFA 6 950 000 FCFA de dépenses à caractère inéligible réalisées en bons de carburant ;
- (vi) Le PTBA 2017 n'est pas encore validé par la Banque lors de notre passage au 17 mars 2017 (pas d'ANO) avec un préjudice de plus de 2 mois de retard sur la mise en œuvre efficiente du projet en 2017 ;
- (vii) La notification des résultats définitifs de contrôle de la CNPS, tenu en février 2017, a présenté un redressement d'un montant de FCFA 17 931 055 hors majoration pour retard de paiement ;
- (viii) Insuffisance de suivi financier contradictoire de la Convention AGEROUTE ayant entraîné l'émission du décompte n°8 avec un cumul sous-estimé s'élevant à un montant de FCFA 33 171 250 représentant le décompte du 4^{ème} T 2014 non pris en compte par le prestataire ;
- (ix) La comptabilisation des factures des prestataires et fournisseurs divers sur la base de leur date d'émission et non des dates de réception au projet ; ce qui fausse la balance âgée des tiers fournisseurs ;
- (x) La non soumission de l'évaluation du RAF à moins de deux (2) semaines de la fin de son contrat qui échoit le 31 mars 2017 et la vacance du poste de spécialiste senior en passation de marchés ;
- (xi) La souscription d'une police d'assurance maladie de FCFA 23 199 182 pour 46 bénéficiaires qui couvre une territorialité mondiale pour l'ensemble du personnel ; soit une hausse d'environ 25% par rapport à la police annuelle de territorialité nationale.
- (xii) Non récupération de la caution estimée à FCFA 6.250.000 de l'ancien contrat de bail après le déménagement dans les nouveaux locaux ; d'où un risque d'inéligibilité de cette dépense.

Principales recommandations : Un plan d'action détaillé est présenté à la fin de ce rapport. Les principales actions de ce plan à mettre en œuvre portent sur :

- (i) la mobilisation de ressources par le Gouvernement Ivoirien sur la base de son courrier n° 504 du 3 mars 2017 au MEF afin de couvrir les FCFA 11,5 milliards nécessaires pour financer les travaux complémentaires d'urgence sur la composante B : Infrastructures Corridor du projet ;
- (ii) le décaissement effectif de FCFA 6,1 milliards sur les FCFA 7,2 milliards de crédit notifié de l'exercice 2016 ;
- (iii) Proposer une réallocation budgétaire à la Banque sur la catégorie 2 des dépenses pour couvrir le sur-engagement de 5 milliards de FCFA environ dégagé
- (iv) Prendre les dispositions nécessaires pour anticiper suffisamment à l'avance sur le litige latent qui pourrait naître du non versement durant plus de 7 ans des indemnités et avantages tels que stipulé à l'article 2 de l'arrêté n° 1752/MEF/CAB du 10 août 2009 ayant nommé M. AOUSSOU Dieko Michel en qualité de Coordonnateur National du PFCTCAL dont le contrat de travail a été résilié par arrêté n° 858 du 16 décembre 2016 ;
- (v) Rembourser les dépenses jugées inéligibles estimées à FCFA 6 950 000 au plus tard le 30 avril 2017 ; à défaut une lettre de demande de remboursement sera adressée au ministre des finances ;
- (vi) Régulariser le redressement CNPS et veiller à respecter à l'avenir la réglementation de la CNPS dont les dates de paiement des cotisations mensuelles ;

- (vii) L'AGEROUTE étant le maître d'ouvrage délégué du projet sur la Composante B devrait veiller à soumettre des décomptes incontestables et aussi se rapprocher périodiquement de la comptabilité pour des réconciliations de comptes ;
- (viii) Finaliser l'évaluation du RAF et prendre la décision sur la base de cette évaluation, de la suite à donner à son contrat.
- (ix) Recourir aux services des équipes du Coordonation du PRICI pour gérer les marchés restants ou à défaut, recruter un SPM si les marchés restants exigent la présence d'un SPM à plein temps au PFCTCAL.
- (x) Réviser la police d'assurance maladie en limitant la souscription à la territorialité nationale et exclusivement réservée au personnel (hors dépendants) susceptible d'effectuer des missions en Côte d'Ivoire ; pour les missions à l'étranger, des primes ponctuelles pourraient être payées par mission.
- (xi) Clarifier la non récupération de la caution estimée à FCFA 6.250.000 payée lors de la conclusion du premier contrat de bail avec la propriétaire Mme Shaw Gnandji Esthelle ou à défaut rembourser dans le compte désigné cette somme avant fin avril 2017.

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées

INSTITUTION	NOM	FONCTION
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	KOUAKOU Amedé	Ministre
	EKPINI Gilbert	Directeur de Cabinet
CNF/OFT	Touré Abdoulaye	Président
	GNAGBA Tia Roger	Secrétaire permanent
	KONE Zoumana	Chef de service de l'Observation des statistiques
PFCTCAL	Pierre DIMBA	Coordonnateur
	Laurent GNALIN	Coordonnateur Adjoint
	Etienne TIEMELE	RAF
	MELO ONDIEU Olivier	Environnementaliste
	EHOUE KODJO Fidel	Ing. Suivi operationnel
	KOUAME Kouassi Zian	ASPM
	YAPO Loes Yannick	ASPM
	DAVID N'DRIN Adja	Controleur financier
AGERROUTE	COULIBALY Namon	Directeur technique
	KOUDOU Bado Hervé	Chef de Projet PFCTCAL
	OUATTARA G. F.	
	MEITE Lassana	Assistant environnementaliste
Communauté Portuaire d'Abidjan	DIARRASSOUBA Tahirou	Secrétaire Général de la Communauté Portuaire d'Abidjan
Direction Générale des Douanes	KAKE Lucien	Président du comité des réformes
	Lt col KOUA Kadjané Charles	Sous- directeur, Coopération/point focal Douanes
	NIAMBE Ebalé Yvonne	Chef de projet interconnexion
	Koffi Méa Ignace	Inspecteur Général à la Douane
	YEO Kolo (Lieutenant-Colonel)	Direction de l'Analyse du Risque et du Renseignement
	KOUASSI Denis	Sous-directeur des Etudes et Développement
	Cmdt DEZAÏ Ferdinand	Inspecteur des Services, point focal OEA
	SORO Djiké Joceline	Sous-directrice Communication
	ZOHIN Serge Evariste	Chef de Bureau Qualité
YOROBA N'guessan Yves Éric	Sous-directeur des nouvelles Technologies Douanières	
SOCOTEC International	CAMARA Madou Konaté	Auditeur Ouvrage d'Art
	CIRON Eric	Directeur Général
	TIJOUX	Auditeur en Chef
STUDI	MKHININI Habib	Chef de la Mission de Maîtrise d'œuvre
	BENASSI Mohamed	Directeur regional
	KPOHIZOUN Didier	Environnementaliste
	QUENUM Regis	Ingenieur ouvrage d art
NSE-CI	Gérard Kouassi	Directeur général
	OUATTARA Mamadou	Directeur de Projet

	KRA Atta Kouamé	Ingénieur Ouvrage
	YOUAN Bi Tizié	Ingénieur Géotechnicien
	ROUAMBA Rékouindé	Responsable Département QHSE
Préfecture d'Aboisso	SIDIKI Coulibaly	Secrétaire Général
OIC		

Annexe 4
Procès-Verbal d'Engagement des Acteurs pour la Mise en Ouvre des Recommandations des Audits

PROCES VERBAL D'ENGAGEMENT DES ACTEURS POUR LA MISE EN
 ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES AUDITS TECHNIQUE, SOCIAL
 ET ENVIRONNEMENTAL DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA
 ROUTE ABOISSO-NOE

Nous soussignés,

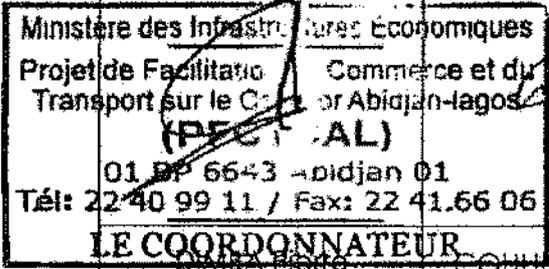
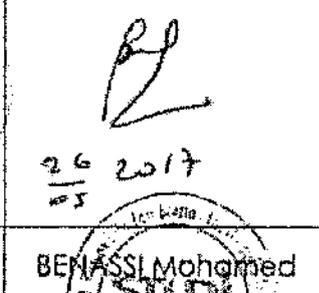
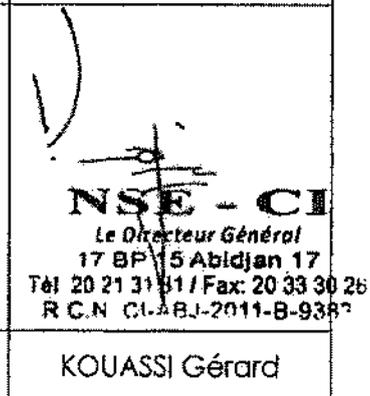
- DIMBA Pierre, Coordonnateur du Projet PFCTCAL; représentant la Cellule de Coordination du Projet;
- Coulibaly Namon, Directeur des travaux Neuf de l'AGERROUTE, représentant l'AGERROUTE ;
- BENASSI Mohamed, Directeur Général du bureau de Contrôle STUDI International;
- KOUASSI Gérard, Directeur Général de l'entreprise NSE-CI; représentant l'Entreprise.

réunis le mardi 23 mai dans la salle de conférence du Ministère des Infrastructures Economique en présence du Directeur de Cabinet dudit ministère et avons validé unanimement les recommandations sur les volets Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) et techniques proposées par le Cabinet d'audit SOCOTEC INTERNATIONAL dans le cadre des travaux de réhabilitation de la route Aboisso-Noé.

Par conséquent, nous nous engageons à travers la signature du procès verbal à respecter, chacun en ce qui le concerne, la mise en œuvre des actions dans les délais indiquées figurant dans les matrices ci-jointes.

Fait à Abidjan, le 26 mai 2017

Ont signé :

CELLULE DE COORDINATION	AGERROUTE	STUDI INTERNATIONAL	NSE-CI
 <p>Ministère des Infrastructures Economiques Projet de Facilitation Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Iagos (PFCTCAL) 01 BP 6643 Abidjan 01 Tél: 22 40 99 11 / Fax: 22 41.66 06 LE COORDONNATEUR DIMBA Pierre</p>	 <p>Coulibaly Namon</p>	 <p>26 2017 BENASSI Mohamed</p>	 <p>NSE - CI Le Directeur Général 17 BP 15 Abidjan 17 Tél 20 21 31 31 / Fax: 20 33 30 26 R.C.N CI-ABJ-2011-B-9387 KOUASSI Gérard</p>

Pièces jointes:

- Matrice de plan d'action HSE
- Matrice Plan d'action du PAR
- Matrice de plan d'action audit technique

ETAT D'EXECUTION PLAN D'ACTIONS DE LEVE DE SUSPENSIONS EN LIEN AVEC LES HSE

N°	Non-conformité ou observation	Recommandation	Délat	Responsabilité de mise en œuvre	Responsabilité de suivi
1	Les EPI ne sont pas toujours adaptés à l'activité.	Adapter le port des EPI à l'activité de l'employé.	Action réalisée	NSE CI	STUDI/UJCP-PFCTCAL
2	Tous les employés n'ont pas un contrat formel.	Formaliser de manière systématique tous les contrats Vérification à la CNPS	Modèle de contrat établi pour le journalier	NSE CI	STUDI/UJCP-PFCTCAL
3	Une des causes des accidents est due à la fatigue générale des conducteurs.	Planifier les horaires de travail et les vacances du personnel.	Action réalisée	NSE CI	STUDI/UJCP-PFCTCAL
4	Le tuyau de raccordement fuit et le décanteur n'est pas curé au pont de Noé	Remplacer le tuyau d'évacuation des eaux de lavage de la bétonnière	Tuyau réparé	NSE CI	STUDI/UJCP-PFCTCAL
5	Beaucoup de points d'eaux usées non traités, sources de prolifération de moustiques dans la traversée d'Aboisso	Traiter les point d'eaux usées afin d'éviter les odeurs et la prolifération de moustiques qui peuvent être source de paludisme pour les personnes exposées	02/06/2017	NSE CI	STUDI/UJCP-PFCTCAL
6	Emprunt 1 Forte présence de déchets plastiques sur le site qui polluent l'environnement et laissés par les ouvriers. Forte érosion (ravinement) du sol vers les bas-fonds. Absence de mesures sécuritaires PPES existe.	Nettoyer le site des déchets qui polluent l'environnement Aménager des diguettes pour éviter l'érosion et surtout le ravinement		NSE CI	STUDI/UJCP-PFCTCAL
7	Emprunt 2 Krindjabo Absence mesures sécuritaires Pas de frontière nette entre l'exploitation « simultanée » de l'entreprise et de particuliers, ce qui peut générer des conflits PPES en cours d'actualisation.	Aménager des diguettes pour éviter l'érosion et surtout le ravinement Proposer au propriétaire terrien de séparer les domaines d'exploitation du site afin d'éviter les conflits entre l'entreprise et les autres exploitants. Sécuriser la zone d'exploitation de l'entreprise.	Exploitation des emprunts non encore achevée. Conformément au PPES soumis, ces travaux seront exécutés à la fin d'exploitation	NSE CI	STUDI/UJCP-PFCTCAL
8	Emprunt 3 Absence de mesures sécuritaires. Faible érosion mais dégradation. Le site se constitue en dépôt. PPES existe.	Aménager des diguettes pour éviter l'érosion et surtout le ravinement (concerne uniquement l'emprunt n°2 de Krindjabo) Veiller à ce que la site ne devienne pas une décharge en forêt (qui engendrera une pollution environnementale)		NSE CI	STUDI/UJCP-PFCTCAL
9	Emprunt 4 Absence de mesures sécuritaires. Faible érosion mais dégradation. Extension du site d'emprunt au mois de Novembre. (PPES transmis)	Aménager des diguettes pour éviter l'érosion et surtout le ravinement.		NSE CI	STUDI/UJCP-PFCTCAL

N°	Non-conformité ou observation	Recommandation	Délai	Responsable de mise en œuvre	Responsable de suivi
10	Inexistence de plan de réhabilitation des base- vie de Mouyassué, de Noé et d'Aboisso	Rédiger un plan de réhabilitation et assurer sa mise en œuvre à la fin du chantier.	Action réalisé	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
11	Le remblai du dépôt de Noé étouffe la végétation et une coulée boueuse liée au remblai est drainée vers la forêt.	Réduire le front du remblai et s'assurer que la terre de remblai ne colonise la forêt. S'assurer que le site ne soit pas une source de pollution de la forêt environnante.	31/05/2017	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
12	Zone de dépôt de Capitainekro Eutrophisation du cours d'eau Destruction du biotope Destruction de la niche écologique des oiseaux qui y vivent (présence de nids d'oiseaux)	Traitement et fermeture de la zone de dépôt qui est située dans un espace environnemental sensible	Site déjà fermé	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
13	Erosion par endroit de la plateforme de la centrale d'enrobage	Corriger /verglacer les parties érodées avec du ciment	02/06/2017	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
14	Présence de niches d'arrachements le long de la rivière Tanoé avant et après la pile P2.	Protéger les berges aux endroits indiqués avec des gabions et /ou fixer les berges par reboisement	30/06/2017	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
15	Visites techniques certifiés SICTA non disponibles	Doter tous les engins, les machines et véhicules de filtres à particules et prévoir les visites techniques	15/06/2017	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
16	Aucune mesure d'assainissement n'a été prise par rapport à la production d'odeurs désagréables suite à la rupture de la canalisation des eaux de la morgue du CHU d'Aboisso	Assainir l'endroit (créer un fossé de collecte temporaire et procéder à des vidanges régulières)	Travaux de raccordement achevé	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
17	Une cartographie systématique des structures proches des chantiers n'a pas été faite pour identifier en particulier les bâtiments fragiles longeant les votes 2x2 de la traversée d'Aboisso. Les bâtiments jouxtant le chantier étant très vieux, cela constituent un facteur aggravant	Procéder à un recensement du bâti fragile afin d'étudier les possibilités des travaux Eviter l'utilisation de machines et engins très bruyantes pendant les heures de repos, ce qui impose des machines et engins de travail sélectionnés. S'informer dès à l'achat de nouvelles commandes de machines et engins sur les valeurs limites d'émission Réduire la perception du bruit par optimisation des phasages de travaux (planning des travaux, mode opératoire) Insonoriser certaines machines ou outils selon l'état de la technique et des moyens Eviter d'utiliser des outils de vibration (Vibreurs) et favoriser l'utilisation de matériaux adaptés (béton autoplaçant-BAP)	Action réalisé, PV disponible	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
18	Utiliser dans l'embeillement. Les cylindres des essais	Prévoir leur élimination à la fin du chantier en le consigniant et	Action réalisé	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL

N°	Non-conformité ou observation	Recommandation	Délai	Responsabilité de mise en œuvre	Responsable de suivi
	de labo sont peints en rouge noir pour servir de balises	transmettant à la MDC			PFCTCAL
19	Le ciment est livré en vrac mais des achats ponctuels se font et les emballages sont souvent revendus par les ouvriers	S'assurer de conserver les emballages de ciment et de les éliminer par la voie légale	Plan de gestion des déchets disponible	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
20	Visite des bases vies	<u>Site de Noé</u> Nettoyer les douches des ouvriers Ranger les vêtements sales qui pendent sur les murs des douches. Ne plus déposer des chaussures sales ou laver dans les douches (ce n'est pas un lieu de séchage) Renouveler continuellement les produits de nettoyage et désinfection <u>Site de Mouyassué</u> Renouveler continuellement les produits de nettoyage et désinfection Site d'Aboisso Renouveler continuellement les produits de nettoyage et désinfection	Action réalisée	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
21	Visite des logements	Garder les traces du planning de nettoyage	Sur toute la période des travaux	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
22	Inexistence de procédure pour les opérations de levage	Rédiger une procédure pour les opérations de levage et assurer sa mise en application	Procédure transmise	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
23	Des étalages bordent toujours les voies dans la traversée d'Aboisso-Noé	Sensibiliser les vendeurs pour la libération de l'emprise	Action réalisée	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
24	Manque des dalètes de couverture des caniveaux et des fossés à Aboisso-Noé. Les passages piétons ne sont pas assez praticables	Placer des dalètes aux endroits où les passages sont les plus fréquents (les planches sont très vite fragilisées)	Action réalisée	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
25	Concernant le rétablissement des accès, des plaintes sont enregistrées	Consulter le service de voirie de la Mairie d'Aboisso, les responsables coutumiers et les associations de transporteurs afin d'aménager les accès convenables et pratiques pour les riverains	Action réalisée	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
26	Inexistence de signateurs formés	Renforcer l'équipe des signateurs Assurer une formation adéquate	Action réalisée, rapport de formation disponible	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
27	Pas de formation qualifiante des conducteurs d'engins	Rappeler quotidiennement les problèmes de sécurité routière	Action réalisée	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL

N°	Non-conformité ou observation	Recommandation	Délai	Responsabilité de mise en œuvre	Responsable de suivi
		aux conducteurs et leur responsabilité avant leur départ pour le chantier			PFCTCAL
28	Les personnes travaillant sur la GNT (Grave Non Traitée) ne portent pas de cache-nez Port de boîtes (mais pas les boîtes de sécurité) non adaptées pour le ferrailage Pas de port de lunette de protection pendant la coupe du fer	S'assurer du port des EPI à cause du soulèvement des poussières de ciment (quand le mélange granulati-ciment est relativement sec) sur la voie 2x2 à Aboisso Les boîtes doivent être remplacées par les chaussures de sécurité pour les ouvriers travaillant sur le site de préfabrication des armatures-Noé Distribuer des lunettes de protection aux ferrailleurs des sites d'Aboisso et de Noé	Action réalisée	NSE CI	STUDI/UCP- PFCTCAL
29	Quelques ouvriers ne portent pas les EPI	Prendre des mesures de sanction pour les ouvriers qui ne portent pas d'EPI adaptés ou les EPI	Le non-respect des mesures sécuritaires est sanctionné (plusieurs cas de sanctions après la suspension)	NSE CI	STUDI/UCP- PFCTCAL
30	Les chutes de fer à béton ne sont pas ramassées et les ouvriers ne portent pas forcément les chaussures de sécurité adaptées avec donc des risques de blessures	Ramasser les chutes de fer Distribuer les chaussures de sécurité adaptées	Nettoyage du site effectué	NSE CI	STUDI/UCP- PFCTCAL
31	Tous les engins et véhicules ne sont pas encore pourvus d'extincteurs et les moyens de lutte contre les incendies à la base-vie de Mouyassué sont très faibles (manque de postes incendie)	Mettre à disposition des extincteurs de 50 kg et si possible faire installer des postes de lutte incendie	Tous les engins et véhicules actifs ont été équipés	NSE CI	STUDI/UCP- PFCTCAL
32	Les joints des échafaudages sont rouillés au niveau du pont de Noé avec risque de fragilisation et d'effondrement	Remplacer tous les joints fragiliser par la rouille afin d'éviter que l'échafaudage ne cède en cas d'utilisation lors de la reprise des travaux	Avant reprise travaux	NSE CI	STUDI/UCP- PFCTCAL
33	Les planches ont vieilli et sont fragilisées au niveau du pont de Noé	Enlever les planches et les remplacer avant la reprise des travaux	Action réalisée	NSE CI	STUDI/UCP- PFCTCAL
34	L'érosion hydrique a mis jour les fondations du hangar des FRCI avec risque d'écroulement	Démolir la partie concernée du hangar sur les deux ou trois premiers poteaux depuis le niveau érodé avant qu'il ne s'écroule	Hangar en cours de démantèlement : habillage (tôles et acrotères)	NSE CI	STUDI/UCP- PFCTCAL

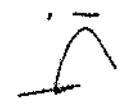
Handwritten signature and initials

N°	Non-conformité ou observation	Recommandation	Délai	Responsable mise en œuvre	Responsable de suivi
35	L'Entreprise met à disposition des sachets d'eau mais ces sachets sont dispersés souvent par le vent et sur le chantier.	Installer des bornes fontaines et robinets d'eaux potables	enlevés); 95% Action réalisé	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
36	Inexistence de procédure et formation sur la limitation de la consommation de carburants, sur la limitation de la consommation d'électricité et sur la limitation de la consommation en eau	Intégrer une sensibilisation dans les ¼ d'heures	Action réalisé	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
37	L'entreprise n'a pas produit de preuves sur le chiffre avancé du 14 mars 2016 estimé à 26,77% pour ce qui concerne la main d'œuvre locale employée sur l'ensemble du Projet.	l'Entreprise doit fournir la liste des locaux qui sont employés	Déjà transmis et transmission hebdomadaire à la Mission de Contrôle	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
38	Pas de comité d'hygiène et de sécurité	Mettre en place un comité d'hygiène et de sécurité	15/06/2017 (en coordination et supervision de l'inspection du travail d'Aboisso)	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
39	Le PGES de la carrière n'est pas mis en œuvre	Mettre en œuvre le PGES de la carrière en commençant par la mobilisation sur le site d'un responsable HSE	Action réalisé	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL
40	Un monument a été déplacé par l'Entreprise et à ce jour non remplacé parce non retrouvé	Retrouver le monument disparu qui représente une richesse culturelle pour la ville d'Aboisso Remplacer le monument à son emplacement d'origine si possible ou définir d'autres site d'emplacement en accord les autorités (locales et administratives) d'Aboisso. S'assurer que le monument n'a pas subi de dégradations	Monument mis en sécurité à la Mairie d'Aboisso. Il sera réinstallé à la fin des travaux en accord avec les autorités de la ville	NSE CI	STUDI/UCP-PFCTCAL

ETAT D'EXECUTION ET PLAN D'ACTIONS DE LEVE DE SUSPENSIONS EN LIEN AVEC LE PAR

N°	Action à mener	Etat d'avancement	Délai	Responsables de mise en œuvre
1	Transmission des preuves de la pleine mise en œuvre du PAR, dans des termes acceptables pour l'Association	Rapport d'achèvement du PAR disponible, compte séquestre ouvert, un manuel de procédure de paiement sur le compte séquestre est publié des sous-préfectures d'Aboisso et de Noé. Rapport d'Huissier disponible. Un accord a été signé avec la famille Ebah Aka avec un appel de fond pour l'indemnisation de la famille	Achevé	UCP
2	Soumission d'un manuel révisé du Mécanisme de réparation des griefs, selon des termes acceptables pour l'Association, y compris l'information des communautés sur les mesures sociales et sécuritaires, conformément au PGES révisé.	le Manuel du Mécanisme de réparation des griefs a été rédigé.	Achevé	UCP
3	Engagement du Coordonnateur du projet de ne pas exécuter des travaux qui affecteraient les personnes avant qu'elles ne soient adéquatement rémunérées conformément aux politiques de l'Association.	Note circulaire a été élaborée et transmis pour information au Chef de Projet.	Achevé	UCP
4	Recrutement par l'Unité de Coordination d'un spécialiste social avec des Termes de Référence acceptables par l'Association.	Le rapport de recrutement est en cours de finalisation	02/06/2017	UCP
5	Certification par l'auditeur externe de la rémunération adéquate et effective de toutes les victimes de l'accident, dans des conditions acceptables pour l'Association.	Le rapport final de l'audit HSE disponible	Réalisé	UCP
6	Commanditer une mission de suivi pour faire le bilan de la vie des personnes déplacées	Cette mission sera exécutée par le sociologue sur la durée du projet	En continu	UCP
7	Mener des campagnes de sensibilisation sur la sécurité routière	Cette activité sera confiée à l'OSER	En continu	UCP





PLAN D'ACTIONS SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DE L'AUDIT TECHNIQUE PRODUIT PAR LE CABINET SOCOTEC INTERNATIONAL

N°	Désignation	Action à mener	Délai	Responsables de mise en œuvre	Responsables de suivi
Pour l'entreprise NSE					
Plan d'actions à court terme					
1	Planning des travaux	Transmettre le planning en indiquant les moyens humains et matériels utilisés	31/05/2017	NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP
2	Plan d'Assurance Qualité (PAQ)	Transmettre le plan d'assurance qualité (PAQ) actualisé avec affectation d'un responsable qualité	PAQ transmis et responsable de qualité mobilisé avec CV validé	NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP
3	Equipe géotechnique et labo	Transmettre le dossier de réorganisation de l'équipe géotechnique et du laboratoire pour respecter les fréquences d'essais prévues dans le PAQ.	29/05/2017	NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP
4	Plan de sécurité HSE	Fournir le plan de sécurité conforme aux recommandations du rapport d'audit HSE.	Transmis à la mission de contrôle	NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP
Plan d'actions à la reprise des travaux					
5	Personnel du chantier	Mobiliser le personnel qualifié nécessaires à l'exécution des travaux, conformément aux termes du marché. Pour le poste d'engobé et la centrale à béton, l'entreprise devra mobiliser des opérateurs qualifiés Refaire un caibrage de la centrale d'engobés afin d'ajuster le pourcentage de bitume prescrit dans l'étude de formulation ainsi la centrale à béton (En cours de réétalonnage depuis le 20/05/2017) <i>Documents attendus : Certificats d'étalonnage CAPI et résultats d'essais de convenue</i>	OS de Reprise + 10 jours OS de Reprise + 10 jours	NSE-CI NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP STUDI/AGERROUTE/UCP
6	Matériel	Refaire un réglage du finisher afin de respecter les épaisseurs de BB et de GB prescrites dans le marché de façon stricte (Réaliser une planche d'essai) Ajuster le pourcentage de filler dans les fuseaux granulométriques prescrits par le CCTP pour la GB et le BB. <i>Documents attendus: Analyse granulométrique et conformité du fuseau</i>	31/05/2017 OS de Reprise + 10 jours	NSE-CI NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP STUDI/AGERROUTE/UCP
7	Travaux confortatifs et d'entretien	Nettoyer la végétation qui envahit les accotements jusqu'à la chaussée et curer les fossés. (Démaré depuis le 04/05/2017)	31/05/2017 En Continu	NSE-CI NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP STUDI/AGERROUTE/UCP

N°	Désignation	Action à mener	Délai	Responsables de mise en œuvre	Responsables de suivi
		Améliorer les systèmes d'assainissement et de drainage dans les zones sensibles (érosion, points bas...).	A la reprise	NSE-CI/STUDI	STUDI/AGERROUTE/UCP
		Assurer la stabilité des talus de déblai à court et long terme. La proposition technique devra être validée par la MDC et le MOD: <i>Proposition d'aménagement</i>	A la reprise	NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP
		Mise en rebus des matériaux non conforme (Date de démarrage de destruction de la poutre de Noé le 30/05/2017 pour deux semaines	15/06/2017	NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP
		Démolir les revêtements BB effectués par temps de pluie (situés entre PK84 et PK86).	OS de Reprise + 10 jours	NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP
		Réaliser une couche additionnelle de GB quand les déflexions sont supérieures à 80/100 mm (tronçon des PK 117 à 128).	OS de Reprise + 15 jours	NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP
8	Travaux de Chaussée	Démolir les revêtements BB dans les zones où les déflexions sont supérieures à 70/100 mm (tronçon des PK 77 à 100).	OS de Reprise + 20 jours	NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP
		Effectuer les reprises des accotements endommagés en respectant les procédures du CCTP.	En Continu à la reprise	NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP
Pour les ouvrages					
9	Bureau de contrôle Technique (BCT)	Le BCT VERITAS devra être présent lors de la réalisation des parties sensibles des ouvrages (Document attendu : Courrier d'invitation à Veritas pour assister aux points d'arrêts)	A la reprise	NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP
10	Plan d'assurance qualité (PAQ)	Suivre le PAQ validé en respectant strictement les points d'arrêt.	En Continu à la reprise	NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP
		Sous-traiter la réalisation des cinq pieux restants de la pile P4 à une entreprise spécialisée, y compris la réalisation des batardeaux (Documents attendus : Contrats des sous-traitants)	15/06/2017	NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP
11	Pont de Noé	Sous-traiter à une entreprise spécialisée dans les ouvrages d'art, avec de solides références dans la réalisation de ponts VIPP l'ensemble des travaux d'achèvement du pont. (Documents attendus : Contrat du sous-traitant)	15/06/2017	NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP
12	Pont d'Aboisso	Constituer une équipe spécialisée totalement dédiée à la réalisation du pont. (Transmission des CV des membres de l'équipe).	31/05/2017	NSE-CI	STUDI/AGERROUTE/UCP
Pour la Mission de Contrôle					
13	Personnel dédié du projet	Renforcer le personnel des équipes géotechniques et de laboratoire de contrôle pour le suivi de la route et des ouvrages d'art	A la reprise	STUDI	AGERROUTE/UCP
14	Validation des documents	Valider toutes les propositions techniques de l'entreprise en vue de	En continu à partir du 30/05/2017	STUDI	AGERROUTE/UCP

N°	Désignation	Action à mener	Délai	Responsables de mise en œuvre	Responsables de suivi
15	Plan d'assurance qualité (PAQ)	la reprise des travaux (route et ouvrages d'art). Suivre le Respect du PAQ et en particulier les points d'arrêt prévus.	A la reprise et en continu	STUDI	AGERROUTE / UCP
Pour l'AGERROUTE					
16	Personnel dédié du projet	Mobiliser un Chef de Projet Routier qualifié nécessaire au suivi de l'exécution des travaux conformément à la convention AGERROUTE. Mobiliser un ingénieur ouvrage d'art sur le terrain conformément à la convention AGERROUTE	Immédiat A la reprise	AGERROUTE AGERROUTE	UCP UCP
17	Plan d'assurance qualité (PAQ)	Veiller au respect des PAQ et en particulier les points d'arrêt prévus.	A la reprise et en continu	AGERROUTE	UCP